

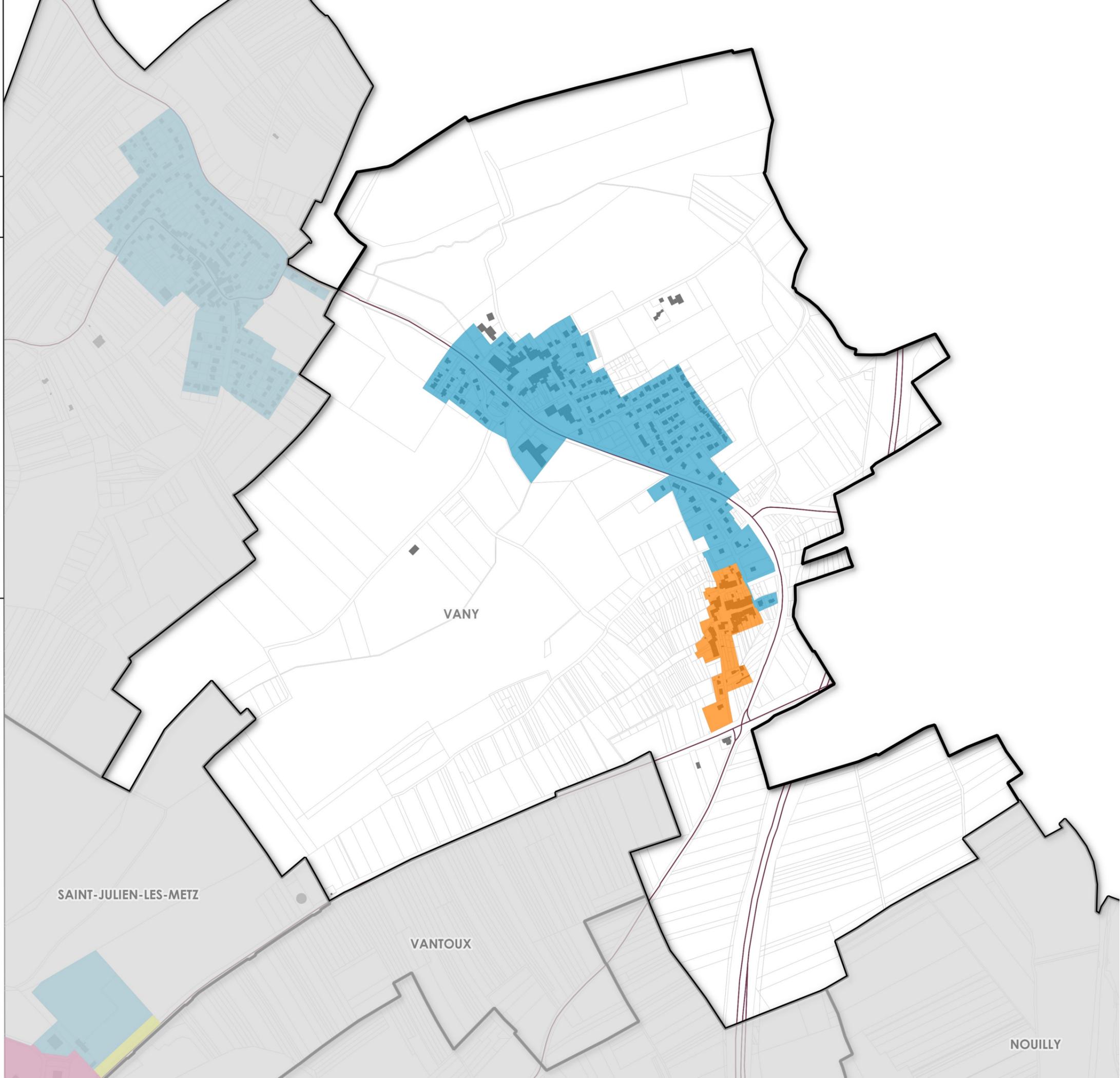
Règlement Local de Publicité intercommunal Commune de VANY

Zonage des publicités et préenseignes Tome 3 - Annexes

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03 Juin 2024
Document soumis à l'approbation en Conseil
Métropolitain le 03 Février 2025

Sources :
DGFIP Cadastre ©, Droits de l'État réservés © 2023
Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : Eurométropole de Metz
Date de réalisation : 25/03/2025



Légende

- ZP1 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité absolue
 - ZP2 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité relative
 - ZP3 : secteurs mixtes à dominante résidentielle, d'équipements et de commerces de proximité
- Axes structurants
- ZP4-A : axes structurants dans le coeur métropolitain
 - ZP4-B : axes structurants dans l'unité urbaine
- Secteurs d'activités économiques
- ZP5-A : secteurs d'activités majeurs
 - ZP5-B : secteurs d'activités diffus dans le tissu urbain
 - ZP5-C : secteurs d'activités de communes hors de l'unité urbaine

- Secteur hors agglomération
- Bâti
- Tronçon de route
- Limite communale
- Limite parcellaire

NOUILLY